

Focus Prévoyance

**Novembre
2018**

Taux de conversion Du capital à la rente

Le taux de conversion correct empêche des pertes sur les retraites Interview avec Emmanuel Vauclair

Indices La pomme en suspension **News** Infos et actualités **L'écureuil** espère



Claudio Zemp
Rédacteur de
«Focus Prévoyance»

Variabilité

Le taux de conversion est une variable intéressante et importante parce qu'elle fixe le montant de la rente à la fin de la carrière.

Quand je pars en retraite, deux facteurs déterminent le volume de ma rente. Le calcul est très simple:

capital de vieillesse × taux de conversion = rente annuelle.

Dans la pratique, c'est hélas un peu plus compliqué mais les contradictions sont parfois magiques. Ainsi, le taux minimal légal a politiquement dégénéré au maximum. Une promesse ambitieuse qui est même inscrite dans la loi en tant que simple chiffre! Dans l'univers de la prévoyance professionnelle, l'idée de base est qu'un taux de conversion de 6.8% pour toujours est beaucoup trop élevé et ne peut pas être financé. En résumé: une catastrophe!

De nombreuses caisses de pensions ont encore une certaine marge de manœuvre. Grâce à des prestations «enveloppantes» et à un compte témoin, elles peuvent proposer au rabais le taux prescrit dans la part obligatoire. Cependant, seules les caisses qui ont beaucoup d'assurés aisés peuvent le faire. Merci la solidarité. En fin de compte, la magie de la variabilité de notre formule mathématique est enveloppante. Ainsi, il arrive aujourd'hui qu'une caisse réduise prudemment le taux de conversion pour les générations à venir afin de mieux se positionner pour l'avenir.

Du capital à la rente

Gregor Gubser

Le taux de conversion est une variable importante dans la prévoyance professionnelle. Il définit la rente annuelle de la caisse de pension en se basant sur l'avoir de vieillesse des assurés. Il est fixé par le conseil de fondation, qui doit prendre quelques facteurs en considération dans sa décision.

Les assurés des caisses de pension épargnent durant toute leur vie pour leur retraite. Mois après mois, les assurés et les employeurs paient des cotisations à la caisse de pension, et la caisse de pension rémunère ces avoirs. Au fil des ans, une somme importante – l'avoir de vieillesse – peut être constituée. La rente de vieillesse annuelle est calculée à partir de cet avoir.

Avoir multiplié par taux de conversion égale rente annuelle

C'est là que le taux de conversion entre en jeu. L'avoir de vieillesse est multiplié par le taux de conversion, ce qui donne la rente de vieillesse annuelle. Si une personne assurée a par exemple 100 000 francs d'avoir de vieillesse, elle obtient une rente annuelle de 5000 francs avec un taux de conversion de 5%. Normalement, les rentes de caisse de pension sont versées tous les mois. Par conséquent, dans cet exemple, la rente mensuelle correspond à un douzième de la rente annuelle, soit: 416.65 francs.

Taux de conversion minimum

L'exemple des 5% peut quelque peu agacer puisque dans les médias, on parle toujours de 6.8 ou 6%. Ces taux correspondent au taux de conversion minimum LPP défini dans la loi et qui est actuellement de 6.8%. Dans le projet Prévoyance professionnelle 2020 que le peuple a rejeté en septembre 2017, une baisse du taux de conversion minimum à 6% était prévue.

Caisses de pension «enveloppantes»

Mais ce taux est lui aussi bien loin des 5%. Alors pourquoi cet exemple? Parce que de nombreuses caisses de pension travaillent déjà avec un taux de conversion plus bas (voir le

graphique). En réalité, le taux de conversion minimum LPP ne doit être obligatoirement appliqué que pour l'avoir de vieillesse LPP (voir encadré). Par contre, pour l'avoir surobligatoire, le conseil de fondation est libre de fixer le taux de conversion. Et plus encore: dans une caisse de pension «enveloppante», le conseil de fondation peut même appliquer, pour la totalité de l'avoir, un taux de conversion inférieur au taux de conversion minimal. À condition que les prestations continuent d'être remplies selon la LPP. On appelle cette procédure le principe d'imputation.

Un exemple est fourni dans le [tableau](#): si l'avoir de vieillesse LPP de 50 000 francs est converti à un taux de 6.8%, il en résulte une rente annuelle de 3400 francs. Si la totalité de l'avoir de vieillesse «enveloppant» de 100 000 francs est convertie à un taux de 5%, la rente annuelle reste à 5000 francs et les exigences de la LLP sont satisfaites. Par conséquent, la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse n'est convertie qu'à un taux de 3.2%. Cela montre à quel point le taux de conversion LPP diverge du taux de conversion actuariel correct et que souvent, l'avoir de vieillesse surobligatoire est en fin de compte converti en rente à un taux très bas.

Facteurs d'influence

Le taux de conversion de la caisse de pension se distingue donc du taux de conversion minimal légal et peut être fixé par l'organe suprême de la caisse de pension (en règle générale le conseil de fondation). Toutefois, il ne s'agit pas d'une décision qui est le fruit du hasard. Divers facteurs d'influence doivent être pris en compte.



Gregor Gubser

Rédacteur de «Focus Prévoyance»



LPP

La Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) définit le minimum que le 2^e pilier obligatoire doit remplir. Ainsi, la LLP stipule que seuls les salaires annuels compris entre 21150 et 84 600 francs doivent obligatoirement être assurés (salaire LPP). Les différentes caisses de pension peuvent assurer facultativement les salaires plus bas ou plus élevés jusqu'à un maximum de 846 000 francs (part surobligatoire).

L'avoir de vieillesse LPP se compose donc des cotisations des employeurs et des employés sur le salaire LPP ainsi que de la rémunération minimale. L'éventuel avoir issu de cotisations d'éléments de salaire qui dépassent le salaire LPP n'en fait pas partie.

Espérance de vie

Plus les assurés vivent longtemps à la retraite, plus les versements annuels des rentes doivent être financés par l'avoire de vieillesse. Ainsi, si l'espérance de vie augmente, il faut verser des rentes plus petites et par conséquent abaisser le taux de conversion.

Taux d'intérêt technique

L'avoire de vieillesse est rémunéré par la caisse de pension également à la retraite. Plus le rendement attendu est élevé, plus l'avoire de vieillesse peut être plus fortement rémunéré. Il fond donc moins rapidement. Dans la situation actuelle caractérisée par des taux d'intérêt bas, le taux d'intérêt technique a également baissé (voir encadré). C'est une autre raison qui explique pourquoi le taux de conversion devrait être défini à une valeur plus basse qu'il y a encore quelques années.

Expectatives

Les prestations de survivants comme les rentes de veufs ou d'orphelins entrent également dans le calcul. Quand un bénéficiaire d'une rente de vieillesse décède, son conjoint(e) et, dans certaines circonstances, ses enfants

ont droit à des prestations de la caisse de pension.

Comme, statistiquement, les femmes retraitées laissent plus rarement derrière elles un conjoint, un taux de conversion plus élevé que celui des hommes devrait s'appliquer pour elles.

Prise en compte des circonstances extérieures

Pour ne pas mettre en péril la stabilité financière de la caisse de pension, le conseil de fondation ne peut fixer librement le taux de conversion. Il doit prendre en compte l'espérance de vie qui augmente, de même que le rendement attendu. Les caisses de pension «enveloppantes» ont la possibilité d'adapter le taux de conversion à ces deux facteurs. Toutefois, une baisse du taux de conversion ne signifie pas obligatoirement une baisse des rentes. Des mesures d'accompagnement comme des apports supplémentaires de l'employeur ou des cotisations plus élevées peuvent permettre d'obtenir un avoire de vieillesse plus élevé et donc une rente inchangée.

Les caisses purement au minimum LPP ou les caisses «enveloppantes» avec une part élevée d'avoirs de vieillesse LPP ont ici une marge de manœuvre nettement plus étroite.

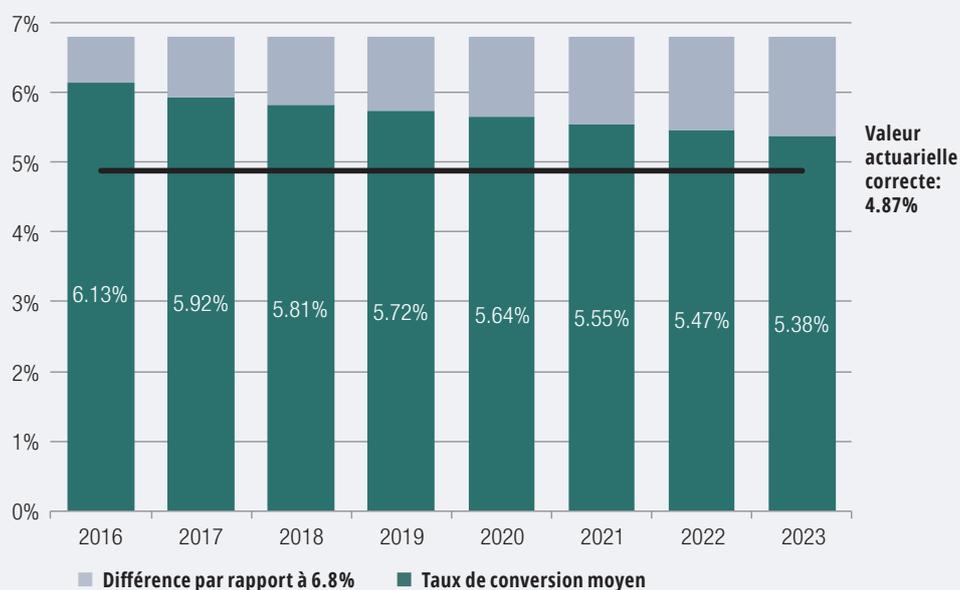


Taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique est une variable purement mathématique. Il sert à calculer le capital de couverture nécessaire aux paiements des rentes. Pour cela, le capital requis est actualisé au taux d'intérêt technique appliqué au début des versements des rentes.

Le taux d'intérêt technique est fixé par le conseil de fondation. Ce dernier bénéficie d'une recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, lequel s'oriente obligatoirement sur le taux d'intérêt de référence technique transmis une fois par an par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP). Actuellement, ce taux est de 2%.

Taux de conversion moyen de toutes les caisses de pension



Exemple de taux de conversion «enveloppant»

	AVOIRE DE VIEILLESSE	TAUX DE CONVERSION	RENTE ANNUELLE
LPP	50 000	6.8%	3400
Surobligatoire	50 000	3.2%	1600
Enveloppant	100 000	5.0%	5000

Le taux de conversion correct empêche des pertes sur les retraites

Interview: Gregor Gubser, rédacteur de «Focus Prévoyance»

Comment les pertes sur les retraites surviennent-elles?

Les pertes sur les retraites surviennent quand, au moment de la retraite, le capital de vieillesse existant de l'assuré (encore) actif ne suffit pas pour couvrir le capital de prévoyance du (nouveau) bénéficiaire de rente. Comme exemple typique, des pertes sur les retraites apparaissent lors de l'application d'un taux de conversion réglementaire qui est plus élevé que le taux de conversion actuariel correct. Le taux de conversion minimal LPP actuel défini par les politiques ne peut que déboucher sur des pertes sur les retraites.

Que signifient les pertes sur les retraites pour la caisse de pension SRG SSR?

Les pertes sur les retraites ont été un thème important en 2012 et 2013, quand le conseil de fondation a conseillé et décidé de passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Auparavant, des conditions de retraite anticipée avantageuses constituaient une composante de prestations délibérément planifiée. Depuis le 1^{er} janvier 2014, notre taux de conversion «enveloppant» – adapté à nos paramètres techniques – est correct d'un point de vue actuariel, et les pertes sur les retraites ont disparu. Lors du changement, une période de transition de dix ans était prévue. Elle se poursuivra pour nous jusque fin 2023.

Quelle était l'ampleur des pertes?

Pour cette période de transition de dix ans, 35 millions de francs ont été mis en réserve au 31 décembre 2013. À cette époque, cela correspondait à une charge unique d'un point de pourcentage du degré de couverture.

Comment avez-vous expliqué aux assurés actifs cette redistribution?

À cette époque, le conseil de fondation a plutôt dû justifier pourquoi les conditions de retraite avantageuses avaient



Emmanuel Vauclair est expert en caisses de pensions de la CSEP et directeur de la caisse de pension SRG SSR. Auparavant, il a occupé des fonctions dirigeantes au sein d'une entreprise de conseil internationale.

été supprimées! Une prestation faisant l'objet de subventions croisées de la part de l'ensemble des assurés et qui est perçue uniquement par ceux qui ont opté pour une retraite anticipée n'a plus été considérée comme légale par le conseil de fondation.

Les pertes sur les retraites pour la caisse de pension SRG SSR sont-elles éliminées?

Oui, les pertes sur les retraites ne sont plus un problème pour nous – à l'exception de cette période de transition en cours – étant donné que nous avons pu fixer notre taux de conversion sur le niveau actuariel correct. C'est aussi grâce au caractère «enveloppant» de notre plan de prévoyance.

Caisse de pension SRG SSR

La caisse de pension SRG SSR assure les collaborateurs de SRG et leurs cinq unités (RSI, RTR, RTS, SRF, swiss-info.ch). Elle compte environ 6850 assurés actifs et 2370 retraités. Fin juin 2018, elle présentait un degré de couverture de 102.5%. Le taux d'intérêt technique est de 2.75%, le taux de conversion est, pour 65 ans, de 5.35%.

Le fonds de prévoyance des EMS devient **vitem's**

vitem's, initialement dédiée aux établissements médico-sociaux (EMS) sous le nom de Fonds de prévoyance EMS (FP-EMS), s'est donné pour mission de gérer les avoirs financiers des employés du domaine de la santé, du social ou de l'accueil de jour des enfants, pour garantir des prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. Créée en 1973, cette institution de prévoyance professionnelle autonome sans but lucratif gère aujourd'hui la prévoyance de près de 10 000 employés de 76 établissements affiliés.

Ce que vous avez à y gagner

Des frais de gestion réduits au minimum

Les frais d'administration s'élèvent à **114 CHF** par assuré, ce qui est très inférieur à la moyenne des institutions suisses de prévoyance de droit privé, établie à **352 CHF**.

Une meilleure prévoyance pour les employés à temps partiel

Le taux de cotisation est appliqué à l'entier du salaire. Ce système est plus favorable que celui de la LPP, qui réduit le salaire pris en considération.

Des bénéficiaires qui profitent à l'assuré

vitem's n'a pas de but lucratif. La totalité des gains réalisés par la fondation est répercutée, afin d'abaisser les cotisations liées aux risques et de verser un meilleur intérêt. Sur 5 ans, vitem's verse un intérêt annuel moyen de **2.40%**, supérieur au minimum légal de **1.45%**. Cet intérêt est crédité sur l'entier de l'avoir vieillesse.

Un capital résiduel garanti après la retraite

Au moment du décès d'un retraité, l'éventuel solde de son avoir de vieillesse après déduction des prestations payées est versé à ses enfants.

Découvrez tous les avantages sur www.vitem's.ch

Une fondation en pleine croissance

9400 
assurés

1300 
rentiers

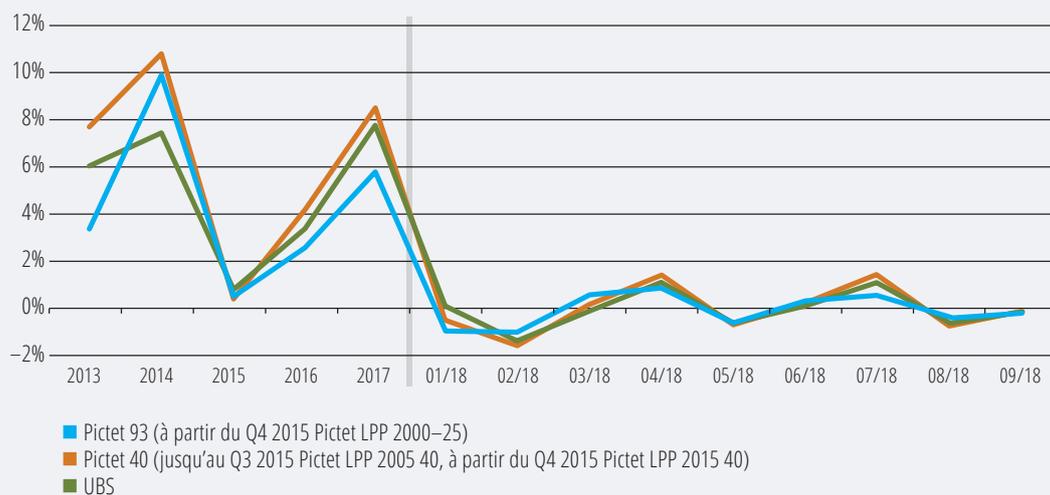
Degré de **couverture**

115.3%

Le degré de couverture de la fondation atteint **115.3%** fin 2017, grâce à une performance moyenne de **6.16%** sur les cinq dernières années.

Taux de conversion
très favorable appliqué sur l'entier du capital

6.8%



Les trois courbes représentent la performance de différentes stratégies de placement de caisses de pension. Les valeurs jusqu'à la ligne grise sont des valeurs annuelles. Pour l'année en cours, les valeurs mensuelles sont indiquées. Les deux indices Pictet sont des ordres de grandeur calculés qui servent de valeur de référence à de nombreuses caisses de pension. La première valeur (Pictet 93) montre les résultats d'une stratégie réalisée avec 25% d'actions. Pictet 40 inclut 40% d'actions. Vous trouverez plus d'informations [ici](#). UBS publie chaque mois une performance moyenne des caisses de pension. La banque calcule cette performance en se basant sur les dépôts des institutions de prévoyance qui sont clientes chez elle.

La pomme en suspension

Ce qu'il ne s'est pas passé sur les marchés financiers internationaux ces dernières semaines est en fait plus intéressant que ce qu'il s'y est effectivement passé. C'est ainsi que de nombreux analystes ont averti que le franchissement du seuil des 3% par les bons du Trésor américain à 10 ans pourrait bien signer l'avènement d'une nouvelle ère: si ces valeurs refuges devaient à nouveau atteindre un tel niveau de rendement, les investisseurs pourraient bien délaisser les marchés actions au profit de placements moins volatils. En effet, ces dernières années, les investisseurs ont eu tendance à augmenter leur allocation d'actions, mais non pas par un quelconque attrait pour cette forme de placement, mais par la nécessité de dégager au moins un peu de rendement. Un tel repositionnement entraînerait la vente massive d'actions et donc la baisse des cours.

Le rendement des bons du Trésor américain, qui s'établissait en début d'année à tout juste 2.5%, a grimpé début octobre pour atteindre plus de 3.2%. Que s'est-il passé? Pas grand-chose. Indifférents, les marchés actions ont poursuivi dans un premier temps leur trajectoire relativement ordinaire avant de connaître quelques difficultés en milieu de mois. Mais ce que certains investisseurs considèrent déjà comme un séisme n'est pour l'instant rien de moins qu'une petite correction du point de vue historique.

Les lois de la physique sont implacables. Selon le modèle de la gravité, la pomme tombe dès qu'elle se détache de la branche. La réalité est là, elle tombe. En revanche, la finance n'est pas une science exacte. Si un modèle financier montre qu'une pomme doit tomber, celle-ci le fait avec une forte probabilité. Mais elle peut aussi se contenter de se balancer ou, dans un cas très invraisemblable, mais pas impossible, elle peut s'élever.



Performance des caisses de pension

Chiffres positifs au troisième trimestre

Au troisième trimestre, les caisses de pensions ont dégagé une performance moyenne inférieure à 1%. Le baromètre UBS des caisses de pension et l'indice CP de Credit Suisse affichent respectivement une hausse de 0.7% et de 0.8%. Sur l'ensemble de l'année, les deux indicateurs sont proches de 0. Le taux minimal LPP s'établit à 1% pour l'année en cours. La Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions (CSEP) recommande, à titre de valeur de référence, un taux technique de 2% pour 2018 et 2019 pour les engagements résultant des rentes.

Actualités



Assurance-invalidité

Moins de cas d'abus mis au jour

Selon la «Zentralschweiz am Sonntag», l'assurance-invalidité AI pâtit des effets de la renonciation aux détectives. Au premier semestre 2018, l'office

AI du canton de Berne a ainsi mis au jour un nombre de cas d'abus deux fois moins élevé que pour la même période de l'année précédente.

Le volume d'économies estimé en termes de prestations de rentes a donc baissé de 5.6 mios initialement à 2 mios. Des effets similaires ont également été observés dans d'autres cantons.

 www.av-s-ai.ch

Marché du travail

Le taux de chômage reste inchangé à 2.4%

A fin septembre 2018, 106 586 personnes étaient inscrites au chômage auprès des offices régionaux de placement (ORP), soit 1307 de moins que le mois précédent. Le taux de chômage est resté inchangé à 2.4% durant le mois sous revue. Par rapport au mois correspondant de l'année précédente, le chômage a diminué de 26 583 personnes (-20%), selon les relevés du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

 www.admin.ch

Allemagne

Le gouvernement abaisse les prévisions économiques

Le gouvernement allemand abaisse ses prévisions pour l'économie allemande en raison de l'affaiblissement de l'économie mondiale. Le produit intérieur brut augmentera de 1.8% cette année et l'an prochain. Auparavant, 2.3% et 2.1% respectivement avaient été budgétisés. (ats)

Lutte contre la fraude

Le Conseil fédéral s'engage en faveur des détectives dans les assurances

Le 25 novembre, le peuple votera sur les nouvelles dispositions légales permettant l'observation secrète des assurés par les assurances sociales. Le ministre de l'Intérieur Alain Berset s'engage en faveur de la loi en s'appuyant sur l'argument de la confiance dans les assurances sociales, qui garantissent à chacun une vie dans la dignité et la sécurité matérielle. Il incombe donc aux assurances d'examiner soigneusement le droit aux prestations, telles que les rentes de l'assurance-invalidité (AI) ou de l'assurance-accidents. Dans des cas exceptionnels, une surveillance de l'assuré à son insu peut être nécessaire. Le Conseil fédéral admet qu'une telle surveillance représente une intrusion majeure dans la sphère privée de l'assuré. C'est pourquoi il est d'autant plus important d'empêcher toute observation inutile, arbitraire ou disproportionnée, a indiqué M. Berset. Les nouvelles dispositions légales fixeraient toutefois des limites très strictes pour ces mesures.

 www.admin.ch

Les travailleurs de la construction se battent pour la retraite à 60 ans

La patience des travailleurs de la construction est à bout, affirment les deux syndicats Unia et Syna, qui prévoient des actions de protestation dans toute la Suisse dès mi-octobre. La convention nationale pour le secteur principal de la construction expire à la fin de l'année et il faut prendre des mesures pour assurer la retraite à 60 ans. Des solutions à ces deux problèmes existent, selon les syndicats. Mais la Société suisse des entrepreneurs fait barrage avec des exigences maximales, estiment-ils. Les travailleurs sont prêts à prendre en charge les coûts nécessaires pour garantir la retraite à 60 ans. En contrepartie, les entrepreneurs doivent consentir à une augmentation des salaires équitable. Mais ils ne sont prêts à le faire que si les syndicats acceptent des démantèlements dans la convention nationale. La Société Suisse des Entrepreneurs voit la responsabilité de la situation impasse auprès des syndicats. (ats)

 www.unia.ch

 Société Suisse des Entrepreneurs

Actualités



Prestations complémentaires

La Commission du Conseil des Etats fait des concessions

Des divergences demeurent entre le Conseil national et le Conseil des Etats dans la réforme des prestations complémentaires (PC). La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS) tend vers un compromis. Elle rejette toujours le seuil de fortune à partir duquel le droit aux PC ne doit plus être accordé. En revanche, elle souhaite l'obligation de rembourser les PC touchées en cas de succession supérieure à 40 000 francs. Les décisions prises jusqu'à présent ont fixé le seuil à 50 000 francs. 20 millions de francs supplémentaires pourraient ainsi être économisés. Concernant la couverture des besoins vitaux des enfants, la CSSS propose également un compromis: pour les enfants de moins de 11 ans, les dépenses reconnues doivent être réduites selon la décision du Conseil national. En revanche, les coûts d'un encadrement extrafamilial indispensable doivent être pris en compte. Pour les enfants à partir de 11 ans, rien ne doit changer.

La CSSS du Conseil des Etats rejette toujours une réduction du droit aux PC en cas de retrait en capital de l'avois de prévoyance.

La baisse des franchises sur la fortune décidée par le National n'a pas non plus trouvé de majorité à la Commission.

(ats)

L'écureuil ne comprend certes rien ...

... aux finances. Mais il se demande pourquoi, dix ans après la crise financière, la dette mondiale est beaucoup plus élevée et pourquoi elle est «emballée» par les instituts financiers dans des produits du nom de CLO très bien vendus parmi les investisseurs.

L'écureuil a vu récemment ...

... lors d'une manifestation sur la durabilité, qu'au lieu de prêcher l'eau et de boire du vin, on peut aussi prôner la protection du climat et manger des crevettes.

L'écureuil espère ...

... que la prochaine génération sera plus respectueuse des animaux: aux États-Unis, un jeune homme a sauvé un écureuil en lui faisant un massage cardiaque après l'avoir renversé avec sa voiture.

Actualités

Caricature du mois



Placements financiers

Mobilisation pour des mesures contre le réchauffement climatique

Plusieurs milliers de personnes ont pris part à la marche pour le climat de Genève. Elles demandent aux responsables politiques de prendre immédiatement des mesures efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique. Une vingtaine d'organisations avaient appelé à manifester avec le soutien de l'Alliance Climatique Suisse. La concentration de CO₂ dans l'atmosphère n'a encore jamais été aussi élevée depuis 800 000 ans. Les manifestants condamnent également les activités de la place financière suisse dans le domaine des combustibles fossiles. Les émissions de gaz à effet de serre des acteurs suisses de la finance, banques, assurances et caisses de pension, sont plus de 20 fois supérieures à celles des ménages et des entreprises de Suisse, selon eux. (ats)

Immobilier

Légère baisse des prix en Suisse

Au troisième trimestre, les prix de transaction des appartements en propriété par étage et des villas ont respectivement fléchi de 1.1 et 0.3%. En comparaison annuelle, ils s'inscrivent toutefois en hausse. Un repli de 0.3% a été enregistré pour les villas mais les prix affichent tout de même une augmentation de 3.8% par rapport à l'année précédente. C'est ce que montrent les derniers chiffres du «SWX IAZI Private Real Estate Price Index».

Handicap

Les arrêts de bus doivent être sans obstacles

Durant de nombreuses années, la Confédération et les cantons ont versé trop de subventions à CarPostal Suisse SA. Un montant de 205 mios de francs doit être aujourd'hui remboursé. Le réseau Enthinderung demande que cet argent soit utilisé pour la transformation des arrêts de bus afin qu'ils soient accessibles sans obstacles aux personnes handicapées. A partir de 2024, tous les arrêts de bus en Suisse doivent être transformés à cet effet. Les cantons et les communes ont eu 20 ans pour la mise en œuvre. Or, les deux tiers de ce délai ont déjà expiré. Selon le centre spécialisé suisse pour une architecture sans obstacles, environ 1000 arrêts de bus seulement ont été transformés sur les quelque 50 000 que compte la Suisse et peuvent être utilisés de manière autonome par les personnes handicapées.

 www.netzwerk-enthinderung.ch



Aperçu des thèmes

L'édition de décembre de «Focus Prévoyance» traite le thème du travail à temps partiel/emplois multiples.

Horizons et Tendances

Nouveau site
Nouvelle structure

Manifestation phare du début de l'année pour les acteurs du 2^e pilier

Mercredi 9 janvier 2019, Lausanne

La nervosité gagne les marchés financiers et les rendements s'essoufflent: l'année financière 2019 soutiendra-t-elle la reprise – ou les montagnes russes ne font-elles que commencer? Le rendement attendu est un facteur essentiel pour le taux technique: quelles sont les règles à respecter pour sa fixation? Quelle est la marge de liberté des spécialistes dans leurs recommandations et des caisses dans la définition de ce paramètre décisif pour les prestations?

16h45 – 17h45

**Perspectives de placement 2019:
Taux d'intérêt, marchés boursiers et
perspectives de rendement**

Vincent Juvyns

Global Market Strategist, J.P. Morgan Asset Management

Eric Rosset

Head of Multi Asset Switzerland, Pictet Asset Management

Tatjana Puhan

Head Equity & Asset Allocation, Swiss Life Asset Managers

Accueil

Kaspar Hohler

Rédacteur en Chef, «Prévoyance Professionnelle Suisse»

17h45 – 18h30

**Taux technique:
Entre réglementation et liberté**

Dominique Favre

Directeur, Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So)

Marco Jost

Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, PPCmetrics

Silvia Basaglia

Experte agréée en matière de prévoyance professionnelle

Modération

Jean-Marc Wanner

Expert en prévoyance professionnelle, Aon Suisse

(Sous réserve de modifications du programme)

Lieu

Hôtel de la Paix, Avenue Benjamin-Constant 5,
1003 Lausanne

Heure

16h45 – 18h30, suivi par un cocktail dînatoire

Coûts

La participation est gratuite
CGV: www.epas.ch

Inscription: www.epas.ch

Renseignements

Beatrice Steiner, téléphone: +41 (0)41 317 07 48,
bs@epas.ch, www.epas.ch
Editions EPAS Prévoyance Professionnelle
et Assurances Sociales SA, case postale 4242,
6002 Lucerne

Organisateur



Editions EPAS
Prévoyance
Professionnelle
et Assurances
Sociales SA

Sponsors



J.P.Morgan
Asset Management

